

*Document de restitution 2007 des données d'activité et de fonctionnement des  
MDPH validées par les départements :  
Mise en perspective des données départementales avec le niveau national*

La CNSA s'est engagée dans la convention d'appui à la qualité de service que chaque président de Conseil général a signée avec le Directeur de la CNSA à restituer à chaque département ses données d'activité et de fonctionnement mises en perspectives avec la synthèse nationale.

En 2008, deuxième année d'application de la convention, 82 départements ont validé et retourné leurs données à la CNSA dans les délais impartis. Ainsi, pour le rapport d'activité 2007, la synthèse n'est pas réalisée sur l'exhaustivité des données mais sur un échantillon de 82 réponses.

Les graphiques présentés ci-après dans la restitution sont parfois basés sur un échantillon inférieur à 82 lorsque certaines réponses n'ont pas pu être analysées.

La restitution présentée ici permet de tracer un bilan de la deuxième année d'existence des maisons départementales des personnes handicapées en termes d'activité et d'organisation.

***Rappel de la démarche du processus d'échange de données***

*Le processus d'échange de données s'inscrit dans le cadre de la convention d'appui à la qualité de service : Il est convenu qu'au 15 février de chaque année, la CNSA envoie des données pré-remplies[1], à valider, aux départements qui eux-mêmes doivent les retourner à la CNSA. L'échéance en rythme de croisière pour ces retours est fixée contractuellement au 2 avril de chaque année.*

*Pour cette deuxième année de mise en place du processus, le recueil des données s'est échelonné jusqu'au 10 mai 2008.*

*Les indicateurs qui font l'objet de ces échanges peuvent être rangés en trois groupes :*

- *Les données de contexte concernent notamment les informations en termes de démographie, de minima sociaux, d'équipement sanitaire et social, propres à chaque département ;*
- *Les données d'activité concernent l'activité de la MDPH en termes de demandes de prestations et de décisions, pour les enfants et les adultes ; elles s'attachent aussi à l'activité de l'accueil et de l'évaluation ;*
- *Les données de fonctionnement couvrent des questions organisationnelles locales telles que les conventions de partenariat, les personnels de la MDPH, l'équipe pluridisciplinaire.*

*Ces données font l'objet d'une synthèse nationale chaque année présentée au Conseil de la CNSA qui permet aussi de positionner chaque département dans le paysage national. Une restitution personnalisée est ainsi envoyée à chaque département.*

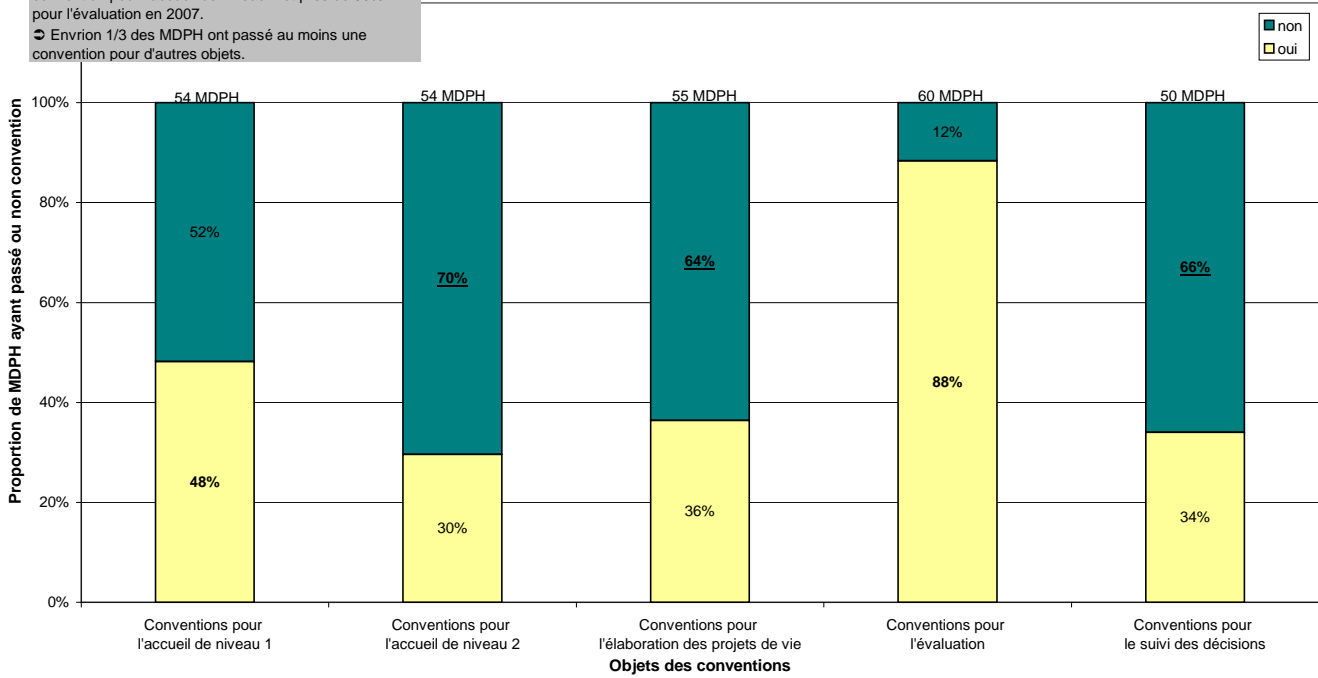
*[1] Les données calculées par la CNSA sont issues des systèmes d'information nationaux, OPALÉS et ITAC.*

# I - PARTENARIATS ET ORGANISATION

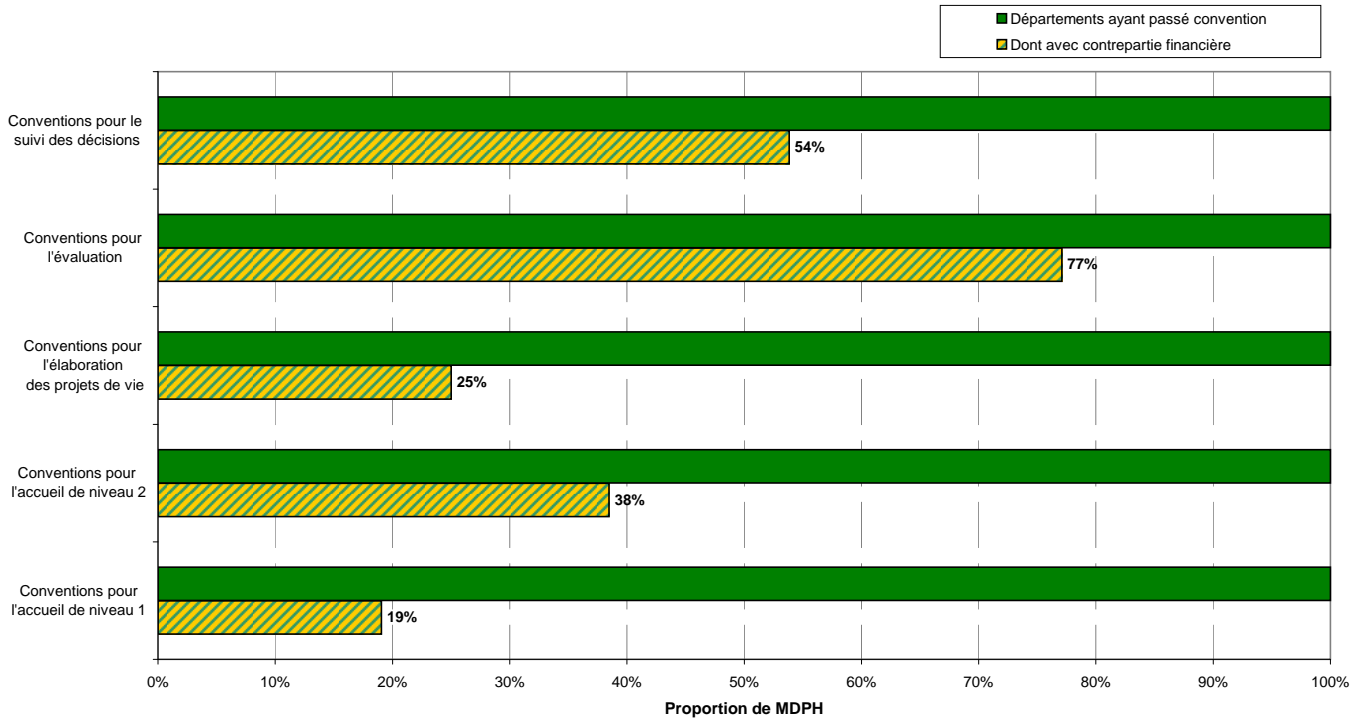
**Conventions par mission de la MDPH  
- Etat des lieux en 2007**

**Commentaires :**

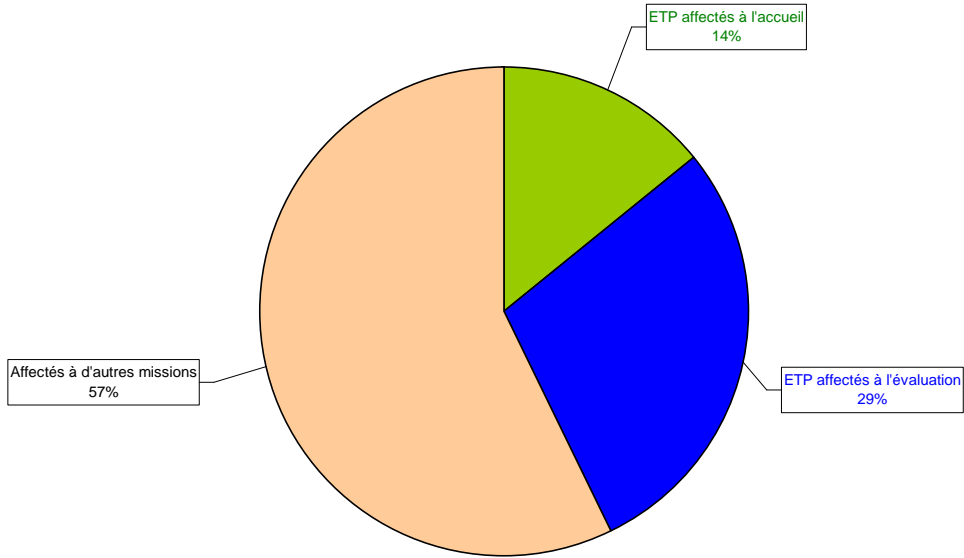
- Près de la moitié des MDPH ont passé au moins une convention pour l'accueil de niveau 1 et près de 90% pour l'évaluation en 2007.
- Environ 1/3 des MDPH ont passé au moins une convention pour d'autres objets.



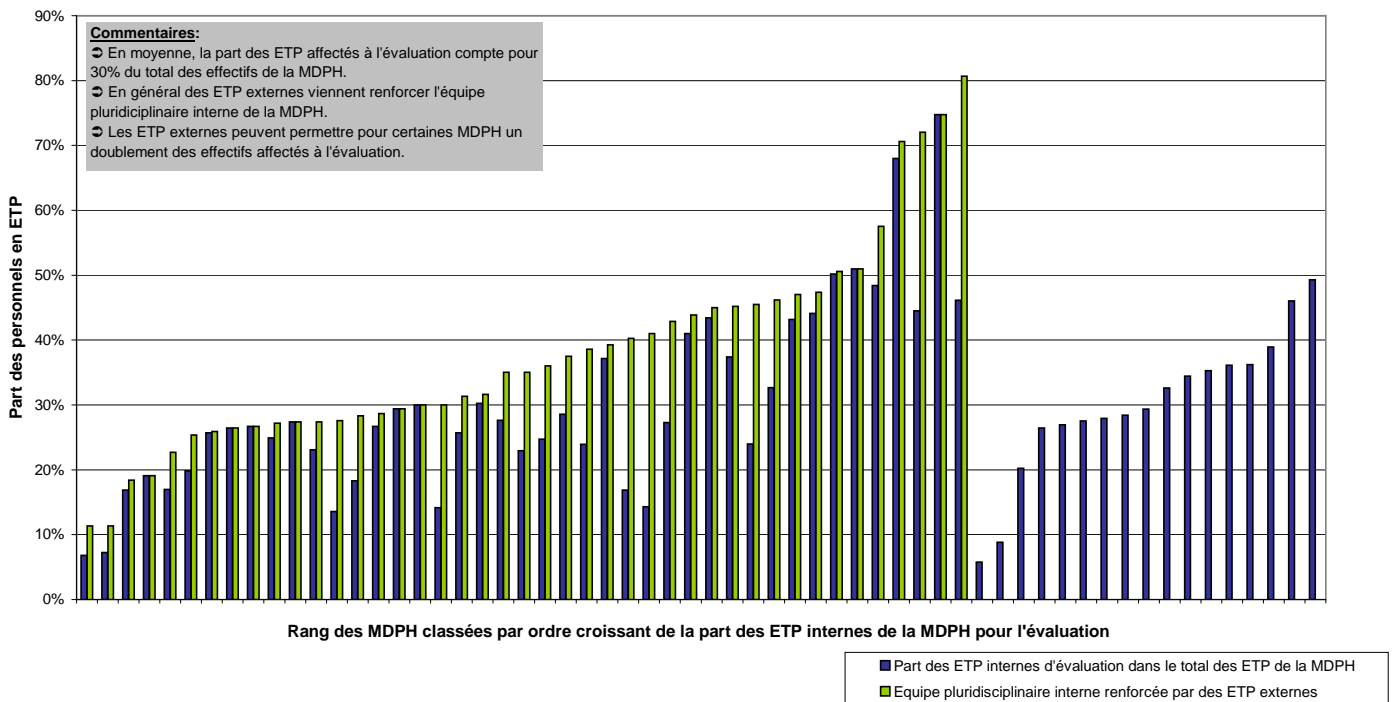
**Conventions avec contrepartie financière - Déclarations à fin 2007**



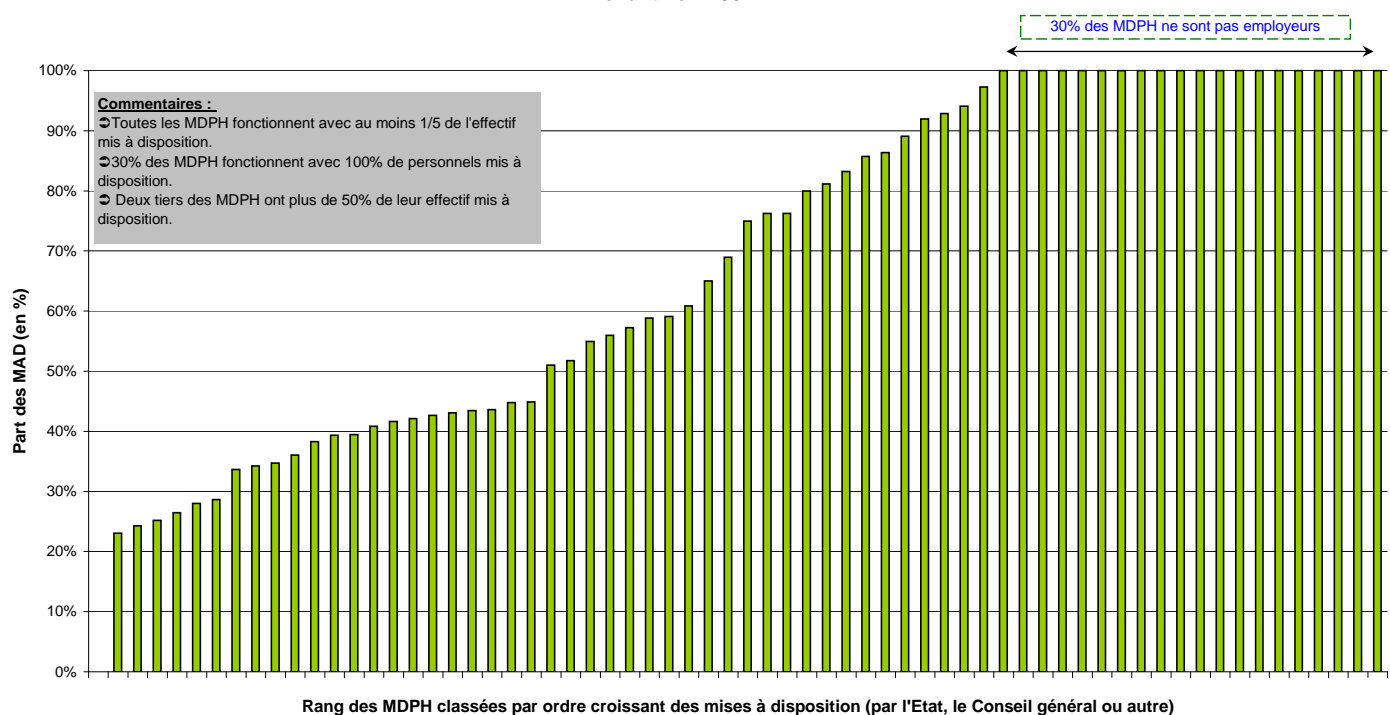
**Affectation des effectifs de la MDPH par mission**  
- Echantillon : 58 MDPH



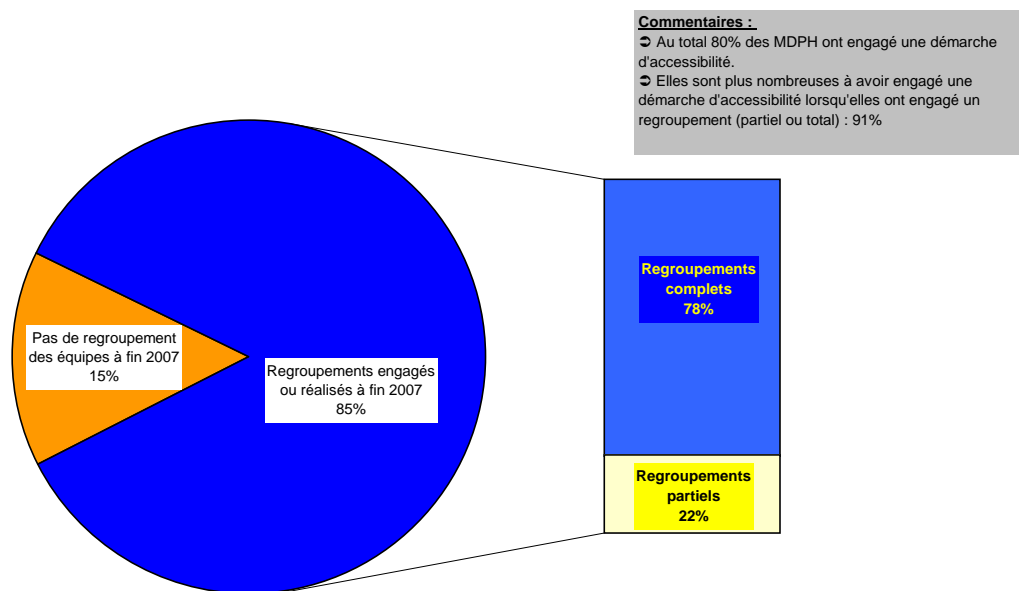
**Part des personnels affectés à l'évaluation dans le total des ETP de la MDPH**  
- Echantillon : 60 MDPH



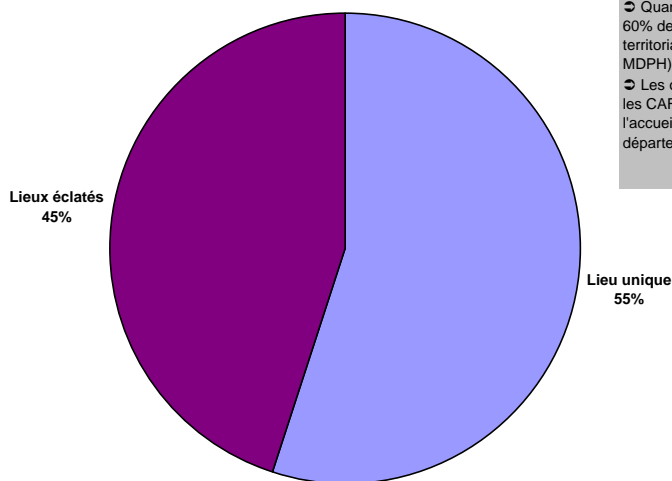
**Mises à disposition dans le total de l'effectif de la MDPH  
- Echantillon : 66 MDPH**



**Regroupements des équipes à fin 2007 - Etat des lieux  
Echantillon : 54 MDPH**



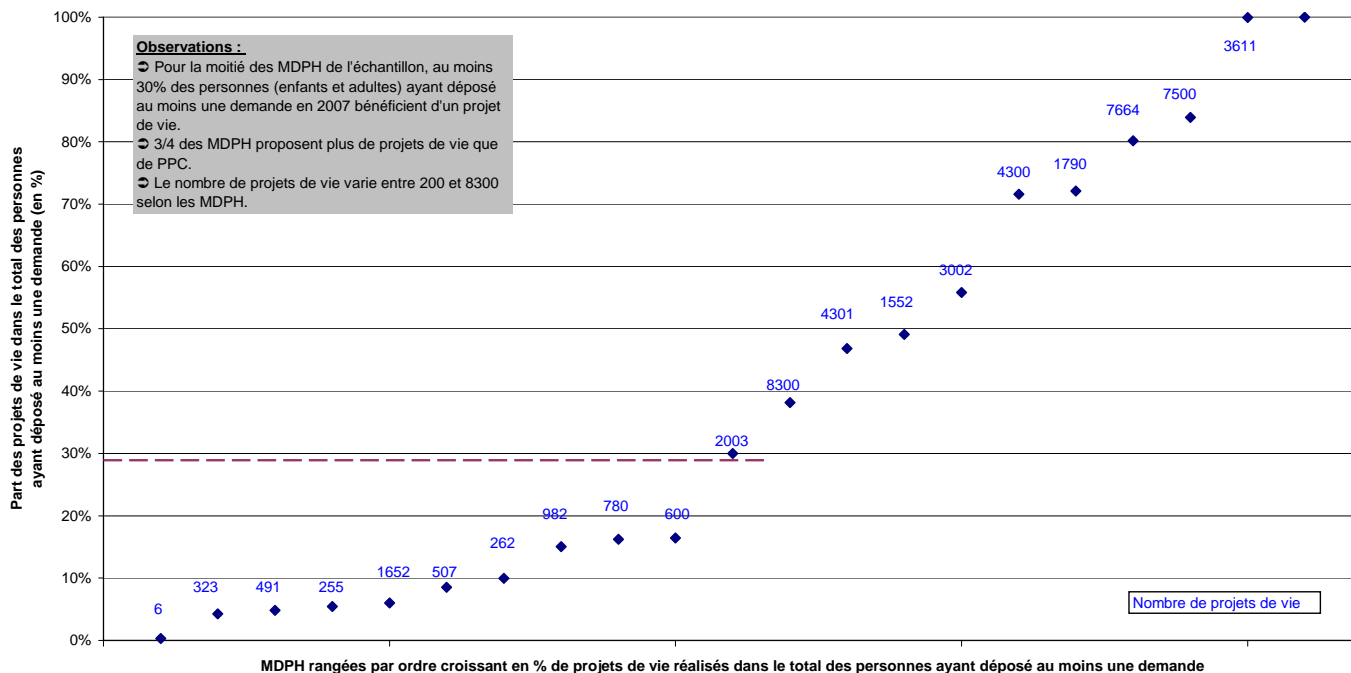
Organisation de l'accueil sur le territoire - Etat des lieux en 2007  
Echantillon : 69 MDPH



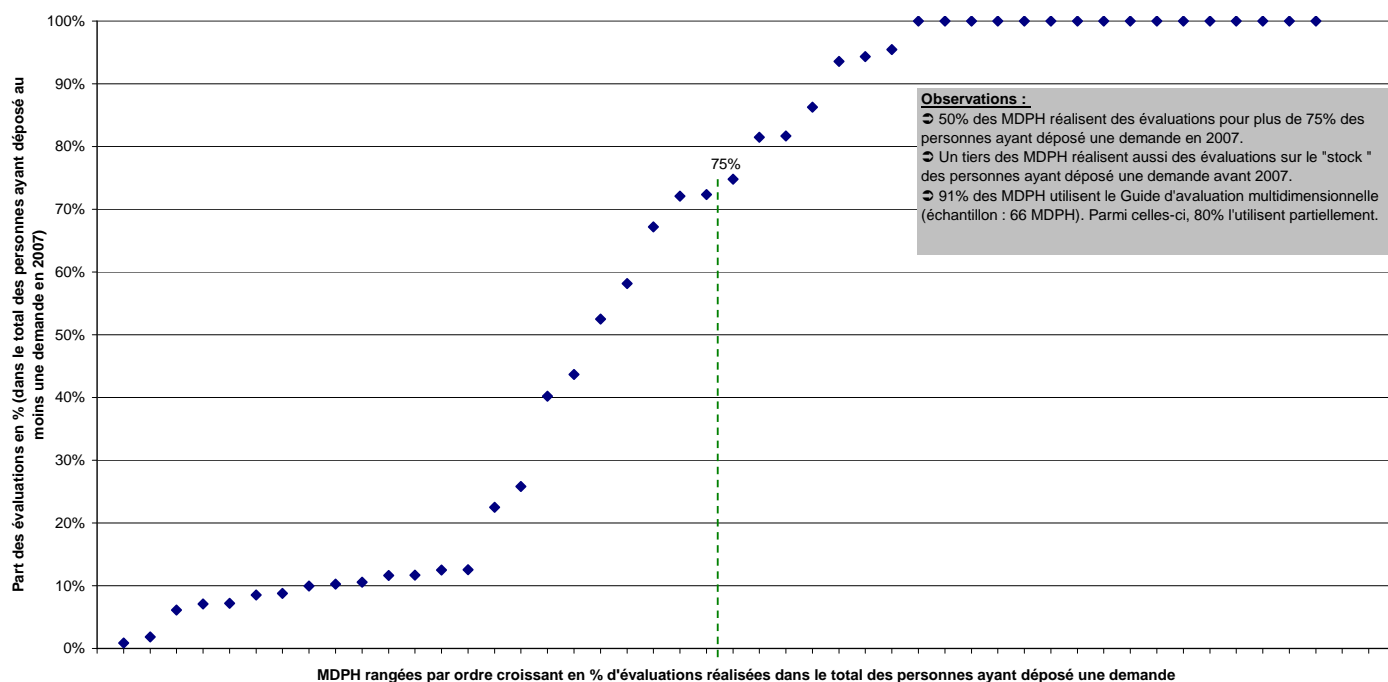
**Commentaires :**

- ↳ Quand le lieu d'accueil est éclaté sur le territoire, 60% des MDPH s'organisent avec les unités territoriales du Conseil général (Echantillon : 30 MDPH).
- ↳ Les organisations avec les CCAS, les CLIC et les CAF sont moins fréquentes mais participent à l'accueil respectivement dans 41% 37% et 31% des départements.

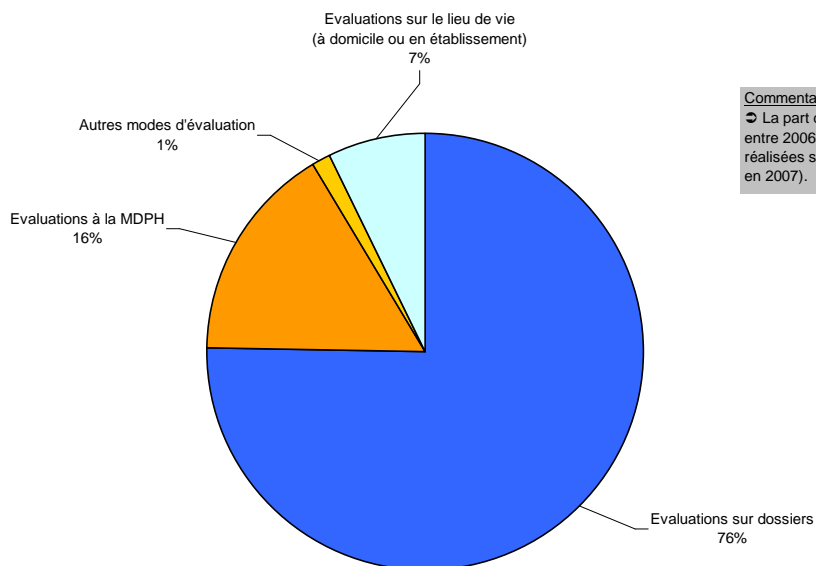
Part des projets de vie remplis par les personnes ayant déposé au moins une demande à la MDPH en 2007.  
- Echantillon : 21 MDPH



**Part des évaluations réalisées**  
- Echantillon : 46 MDPH



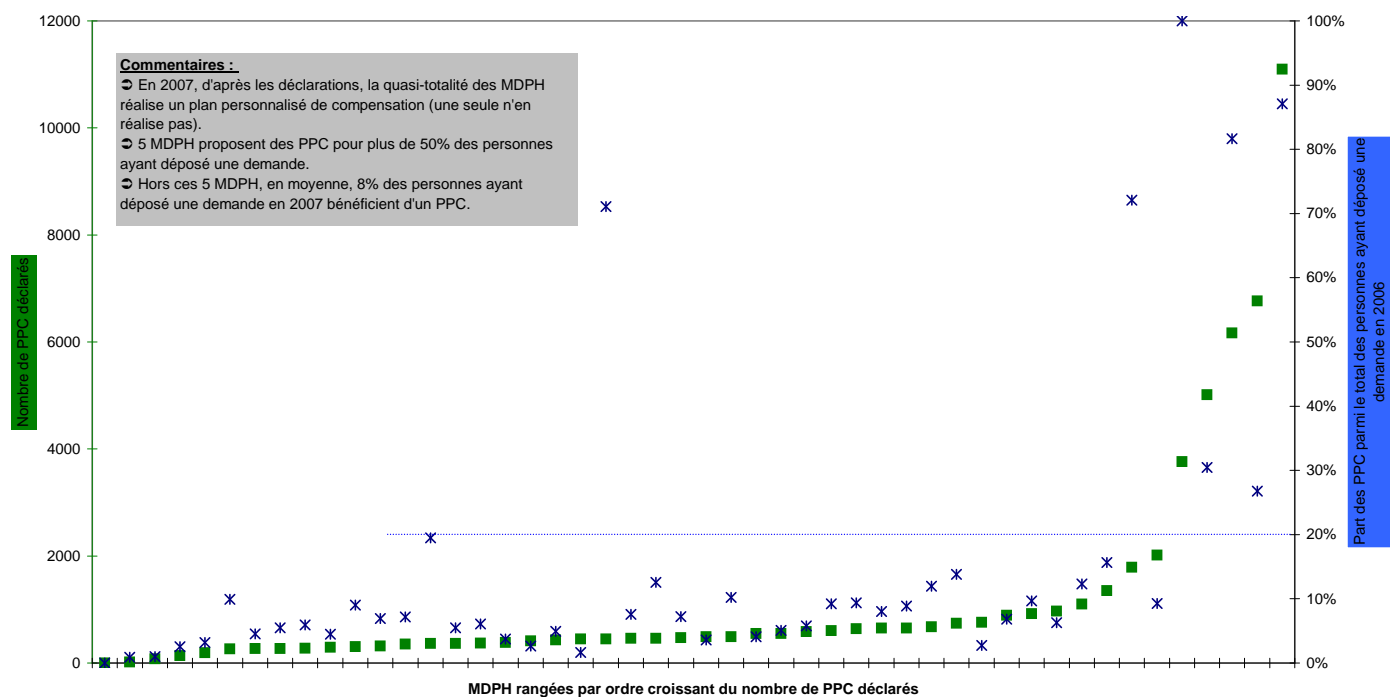
**Répartition des modes d'évaluation en 2007**  
- Echantillon 37 MDPH



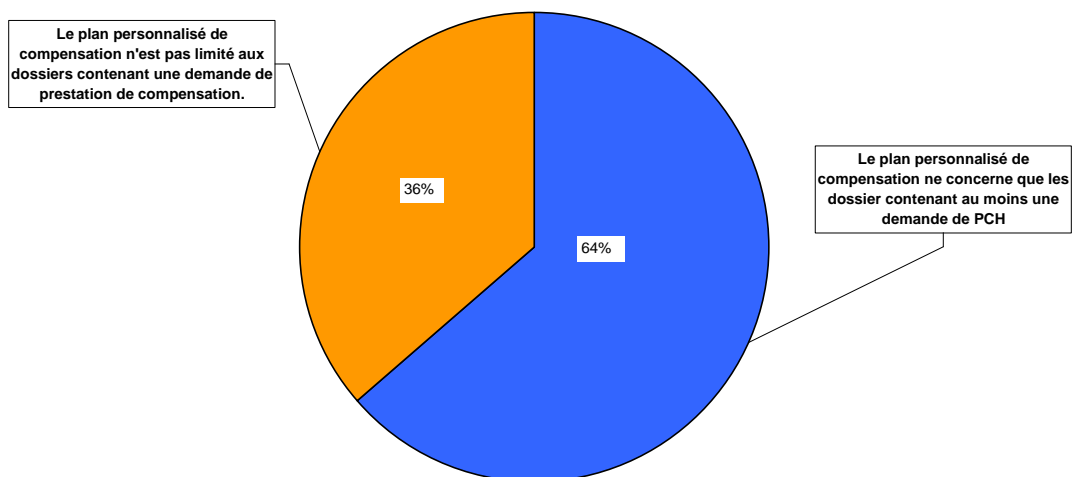
**Commentaires :**

- La part des évaluations sur dossiers reste stable entre 2006 et 2007 tandis que celle des évaluations réalisées sur le lieu de vie augmente (4% en 2006, 7% en 2007).

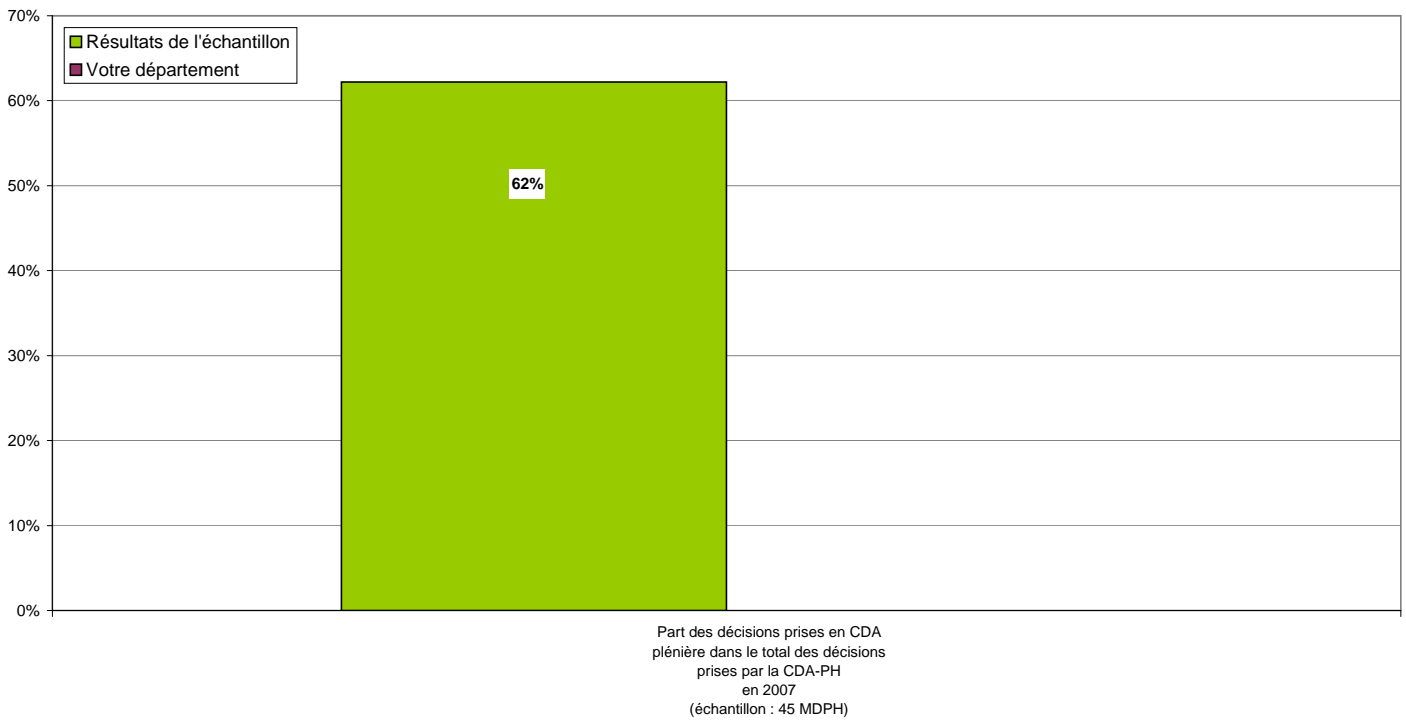
**Nombre de PPC déclarés et part des PPC parmi le nombre des personnes ayant déposé une demande en 2007**  
- Echantillon : 48 MDPH



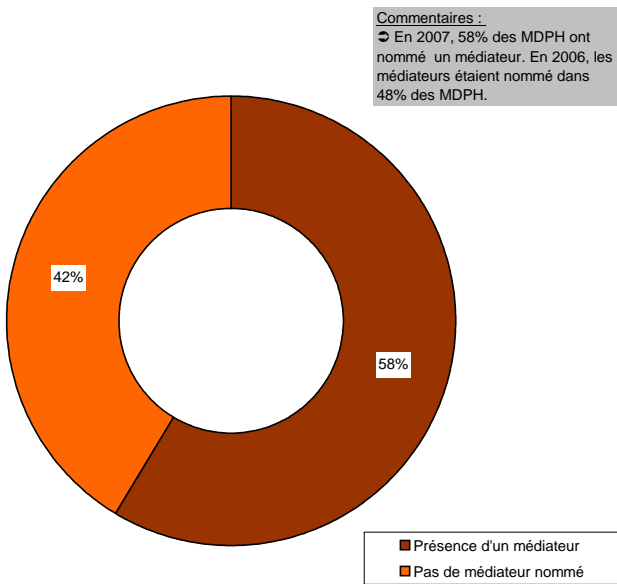
**Part des Plans personnalisés de compensation dans le total des demandes déposées en 2007**  
- Echantillon : 44 MDPH



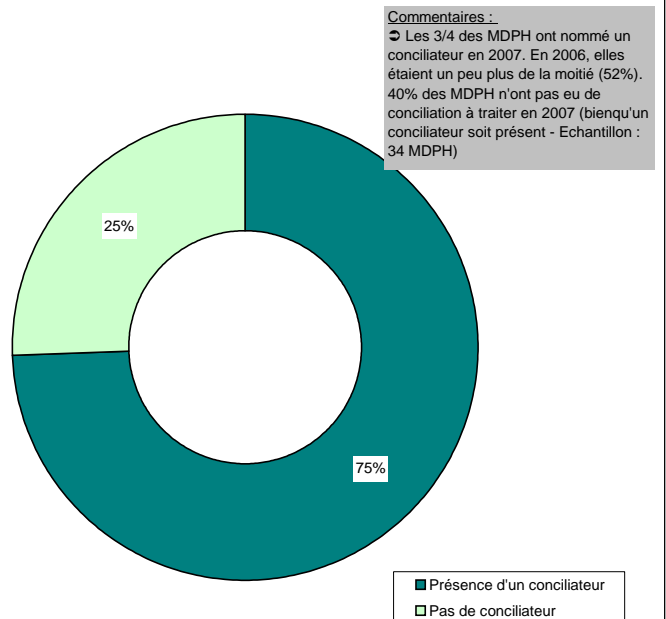
### Rôle de la CDA-PH - Etat des lieux à fin 2007



### Mediation - Etat des lieux à fin 2007 Echantillon : 53 MDPH

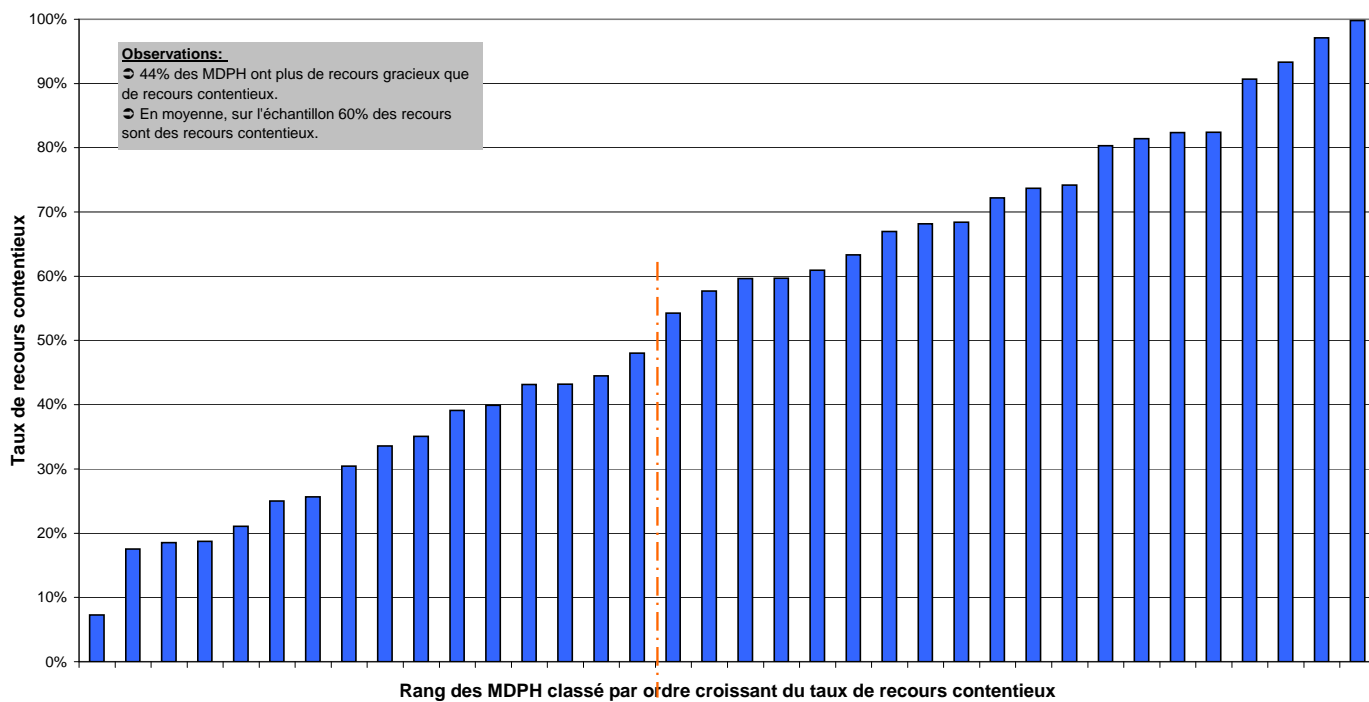


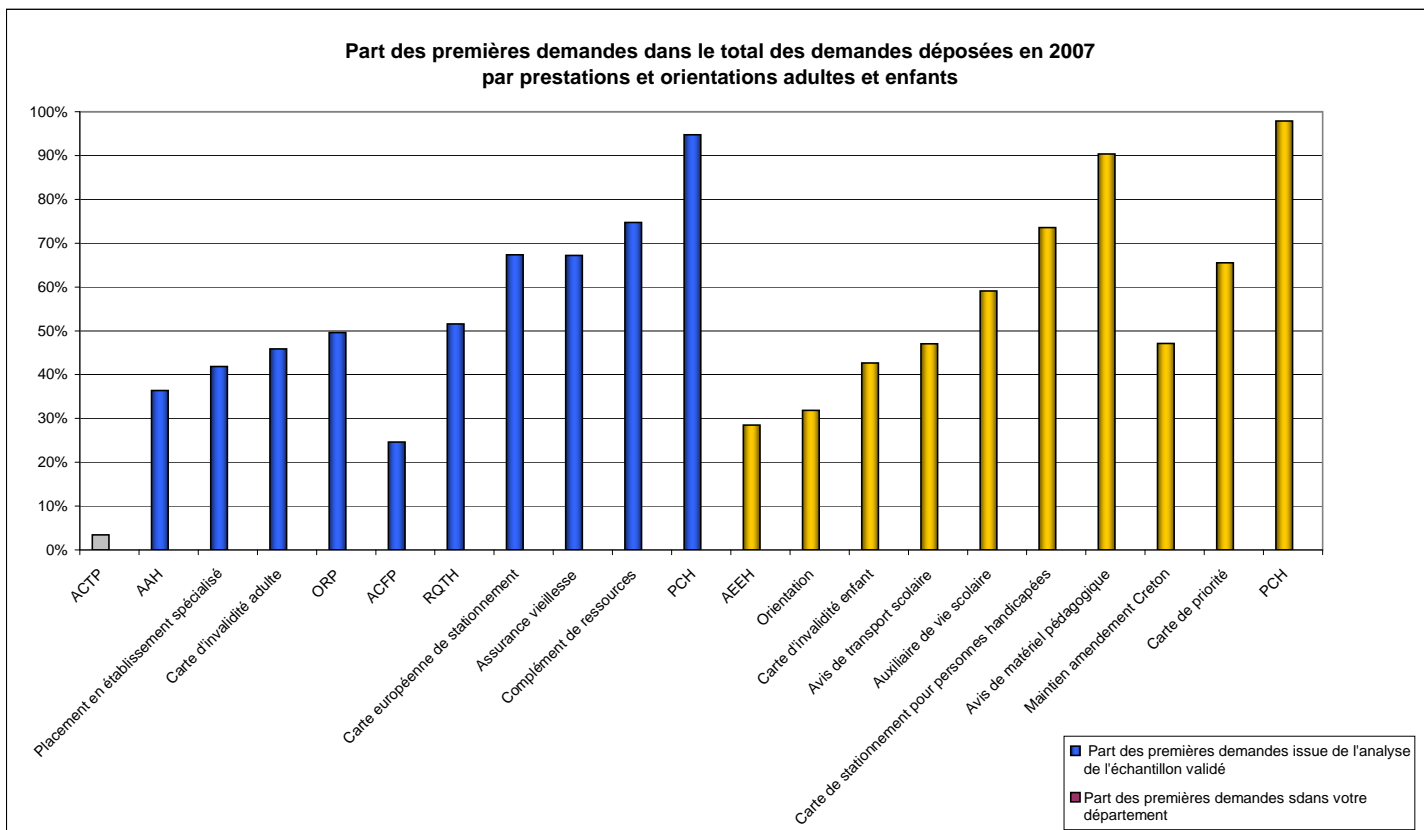
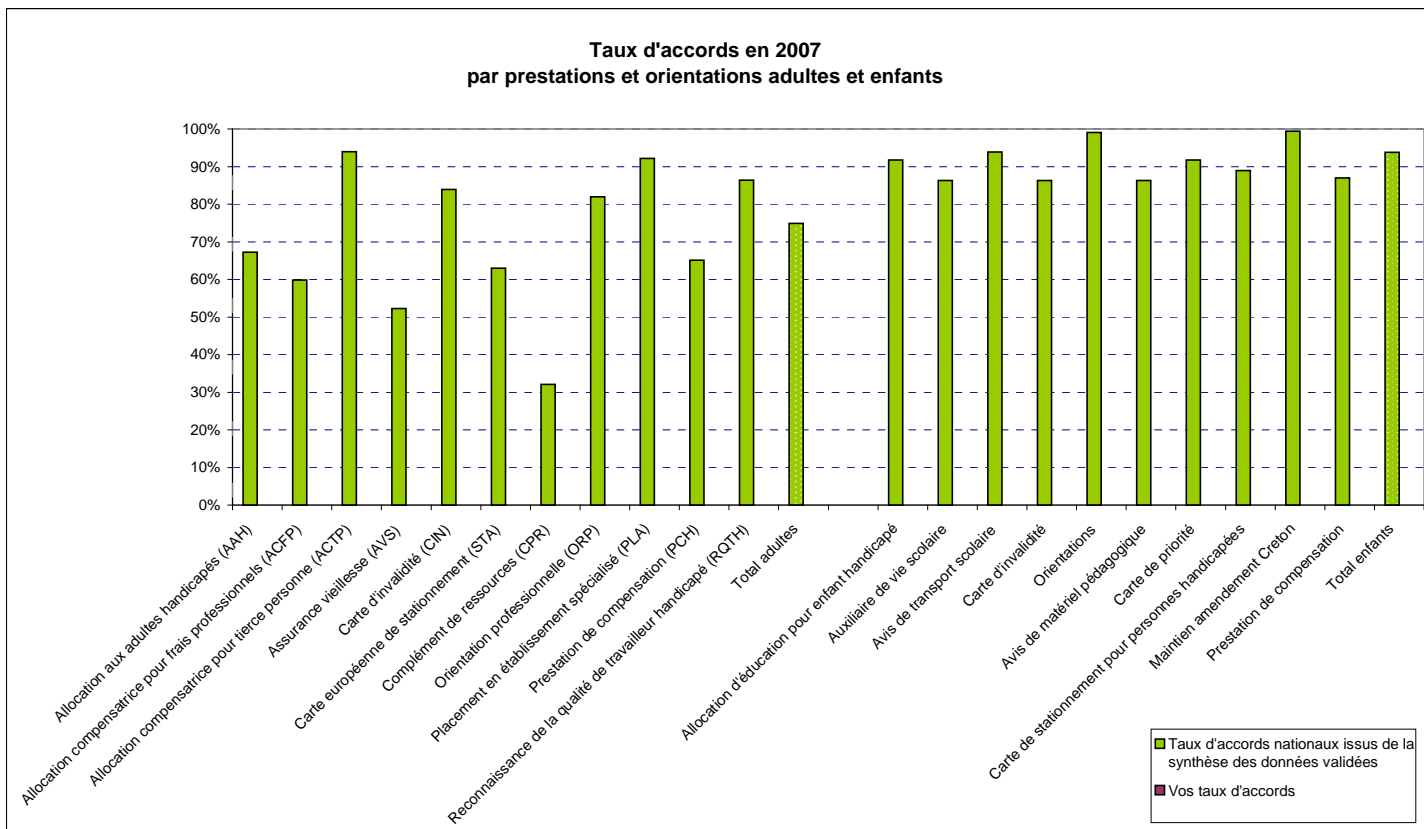
### Conciliation - Etat des lieux à fin 2007 Echantillon : 55 MDPH





**Part des recours contentieux dans le total des recours déclarés en 2007**  
**- Echantillon : 36 MDPH**



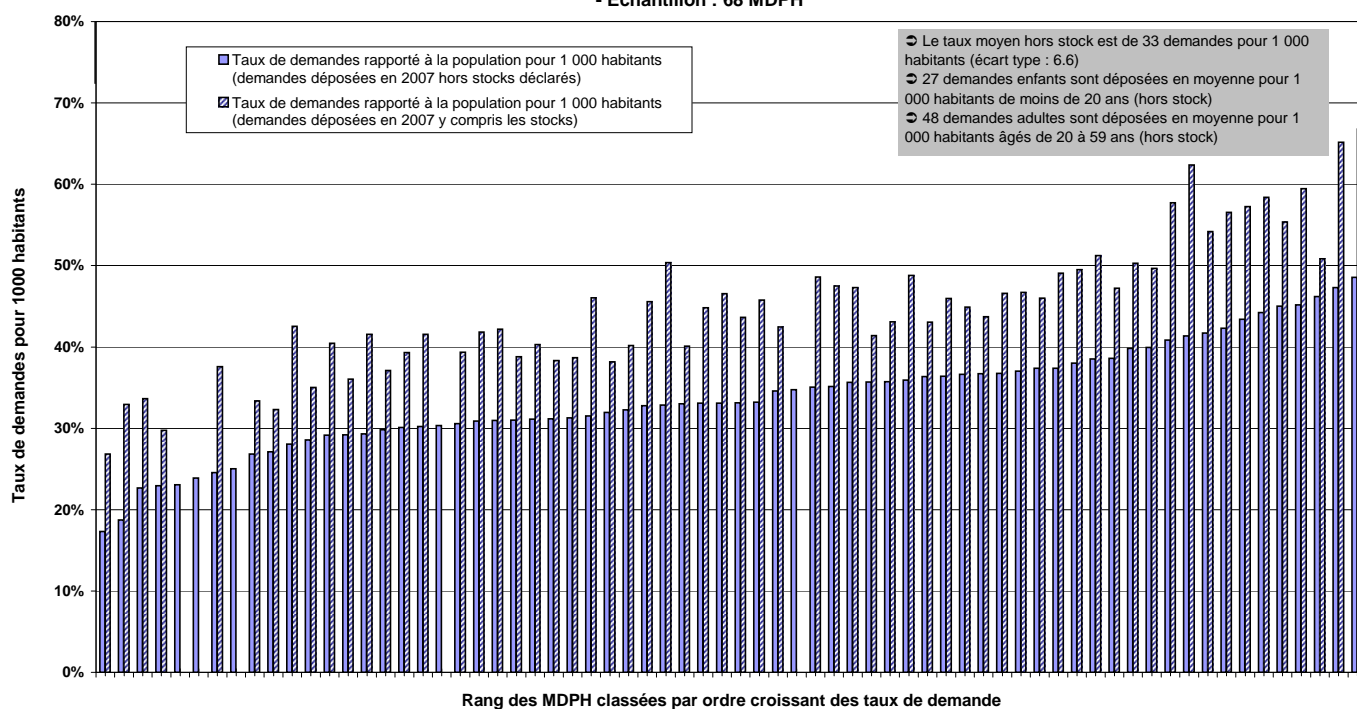


NB : L'indicateur de la part de premières de demandes n'est calculé que si la somme des premières demandes et des renouvellements est cohérente avec le total des demandes

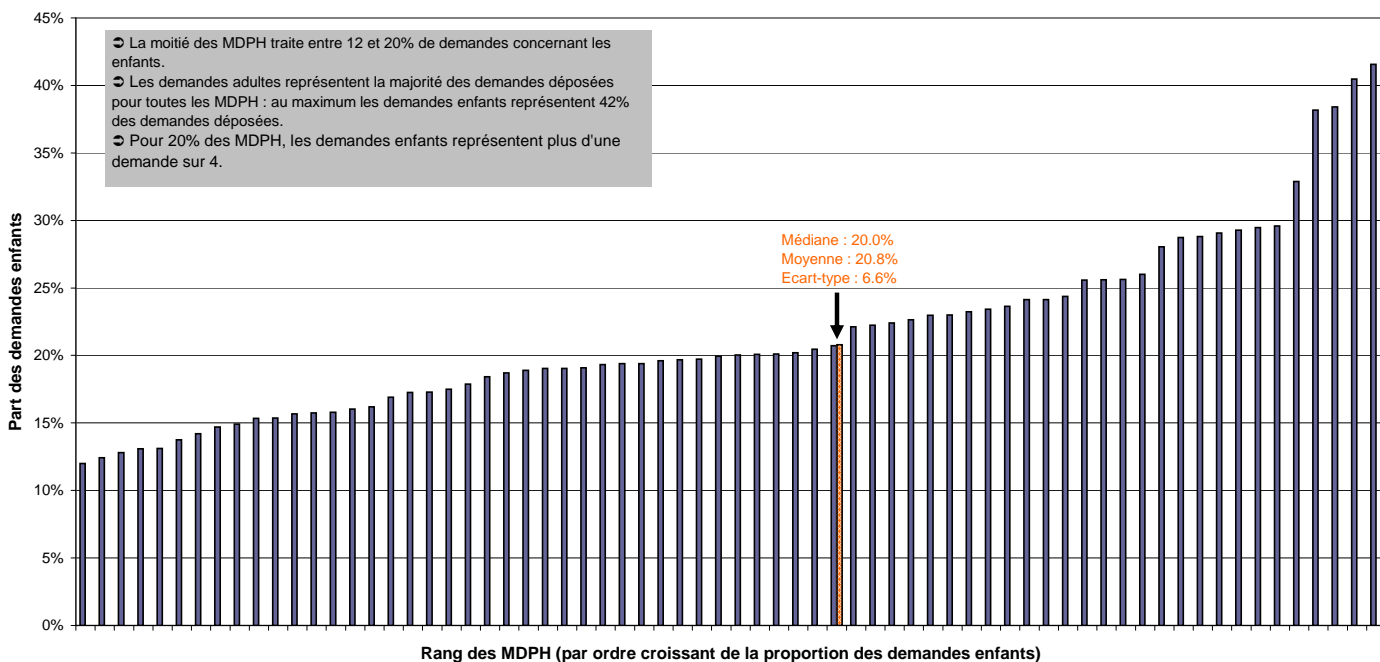
NB : Les taux d'accords ne sont calculés que si le total des accords et des autres décisions (refus, rejets, sursis...) est cohérent avec le total des décisions

**Attention : Les taux d'accords peuvent être faussés du fait d'effectifs faibles - 3 PCH décidées dont 2 accordées conduisent à un taux d'accord de 66%...**

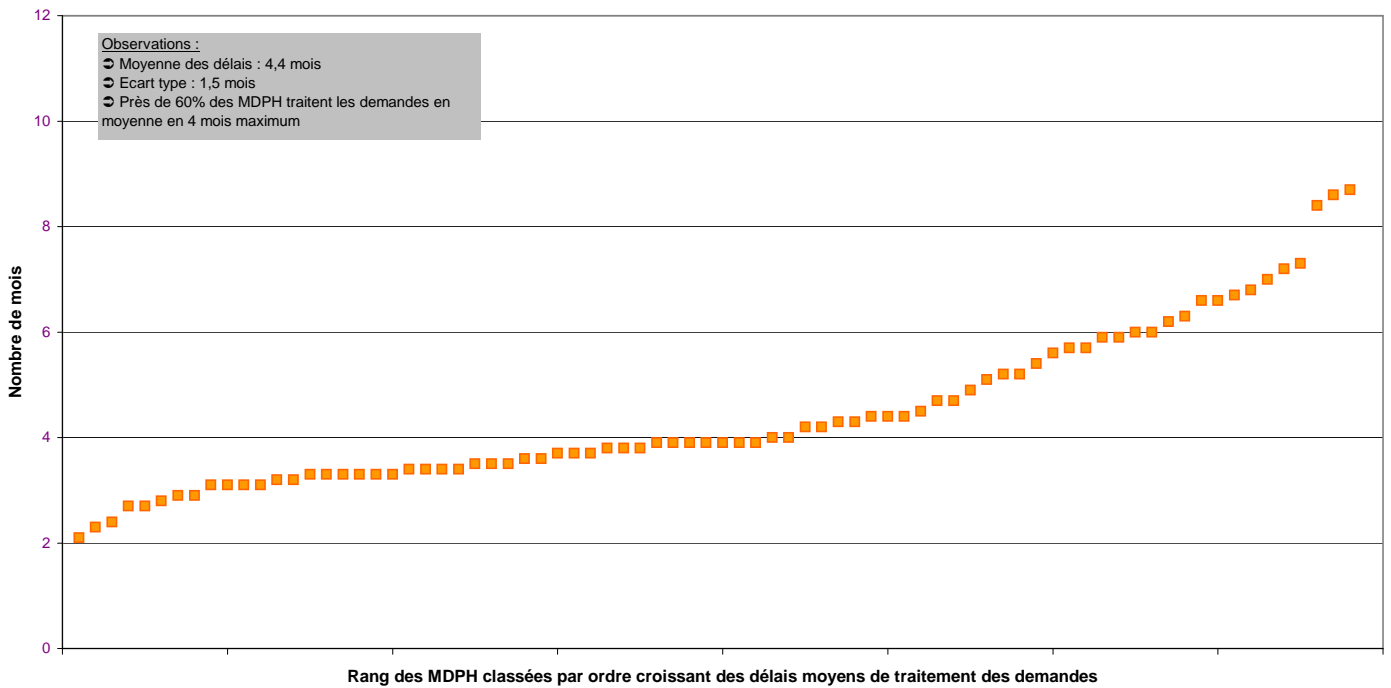
**Le taux moyen de demandes pour 1 000 habitants varie de 17 à près de 50 selon les MDPH**  
**Les stocks augmentent le taux de demandes de 10 points en moyenne**  
 - Echantillon : 68 MDPH



**La part des demandes enfants dans le total des demandes déposées en 2007 varie de 12% à 42%**  
**En moyenne, elle est de 21%**  
 - Echantillon : 68 MDPH

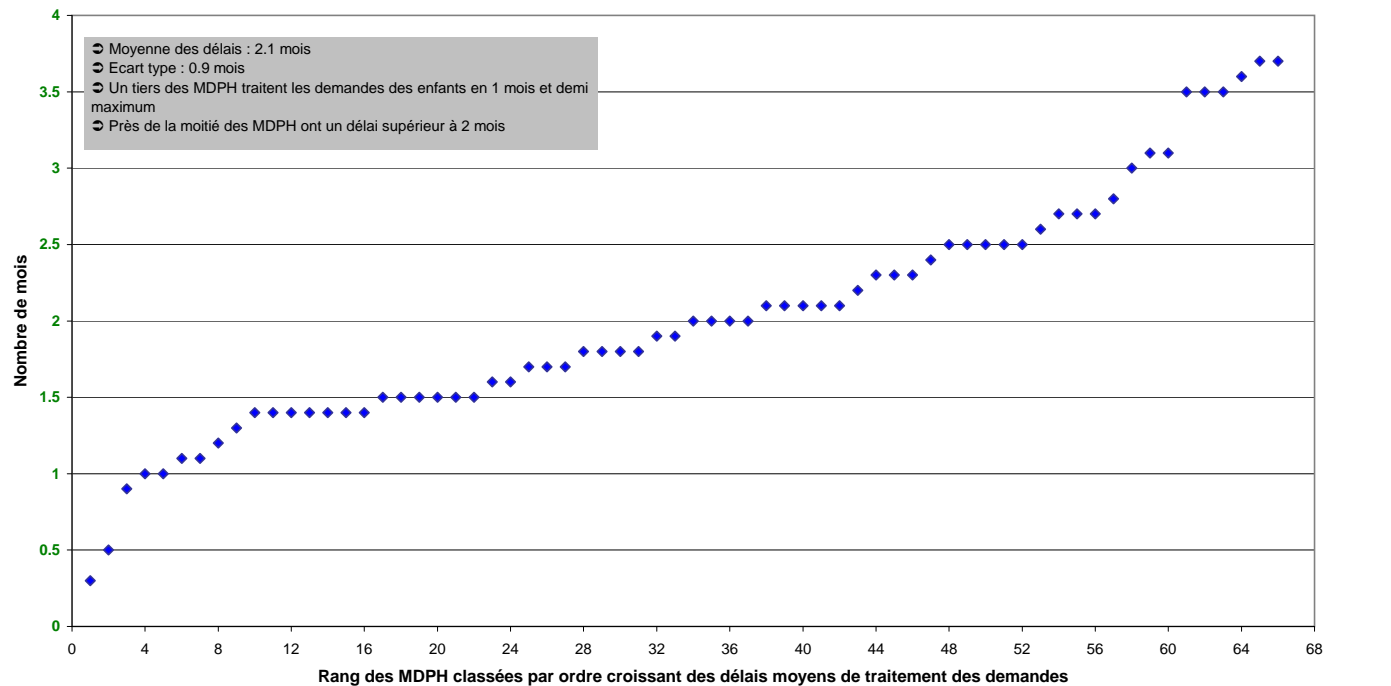


**Délais moyen de traitement des demandes 'adultes' en 2007 : 4.4 mois**  
**- Echantillon : 78 MDPH**

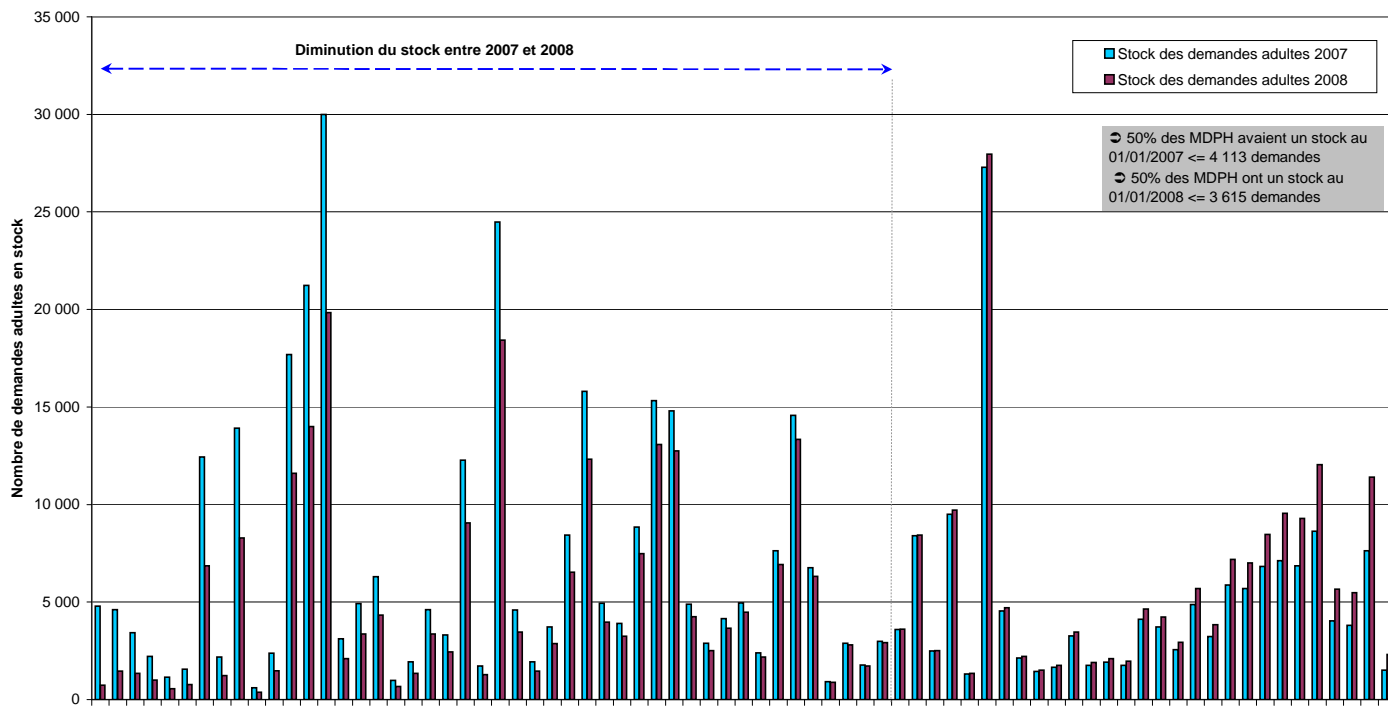


non                      #N/A                      VRAI

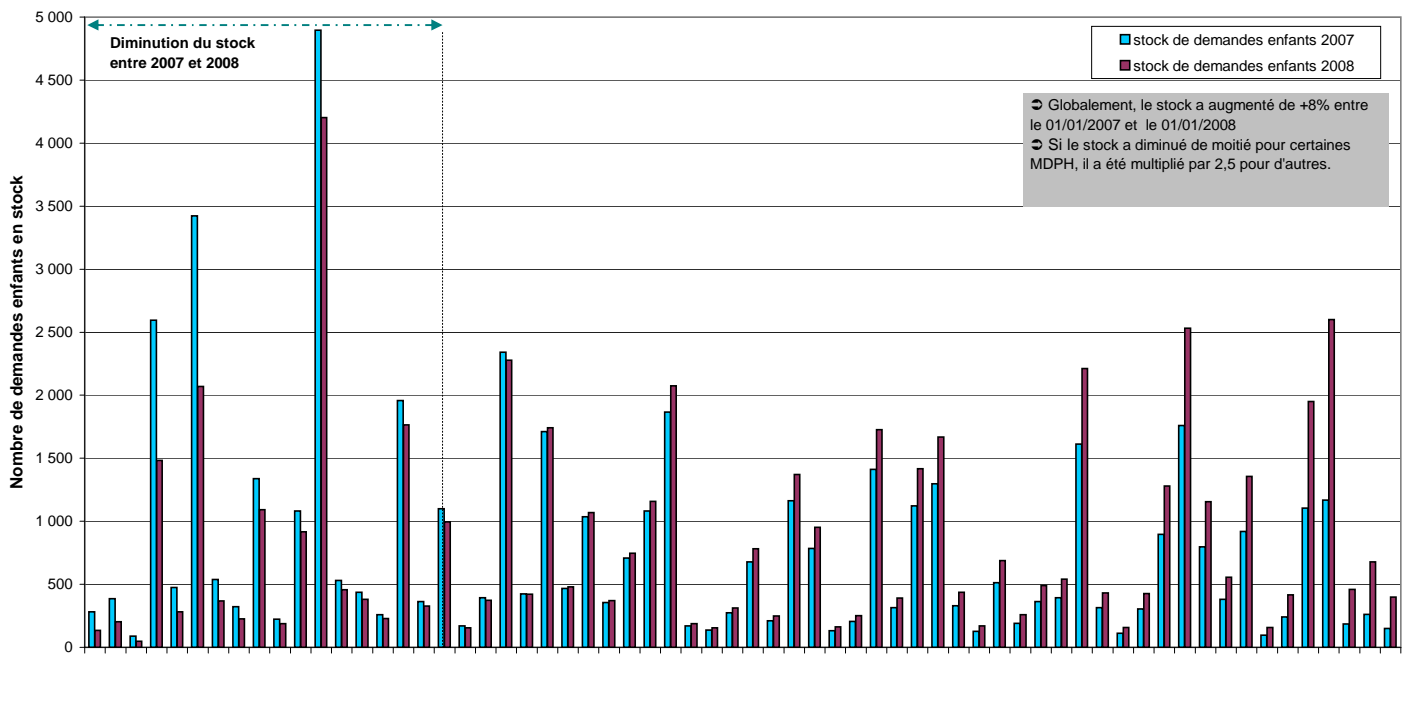
**Délais moyen de traitement des demandes 'enfants' en 2007 : 2.1 mois**  
**- Echantillon : 68 MDPH**



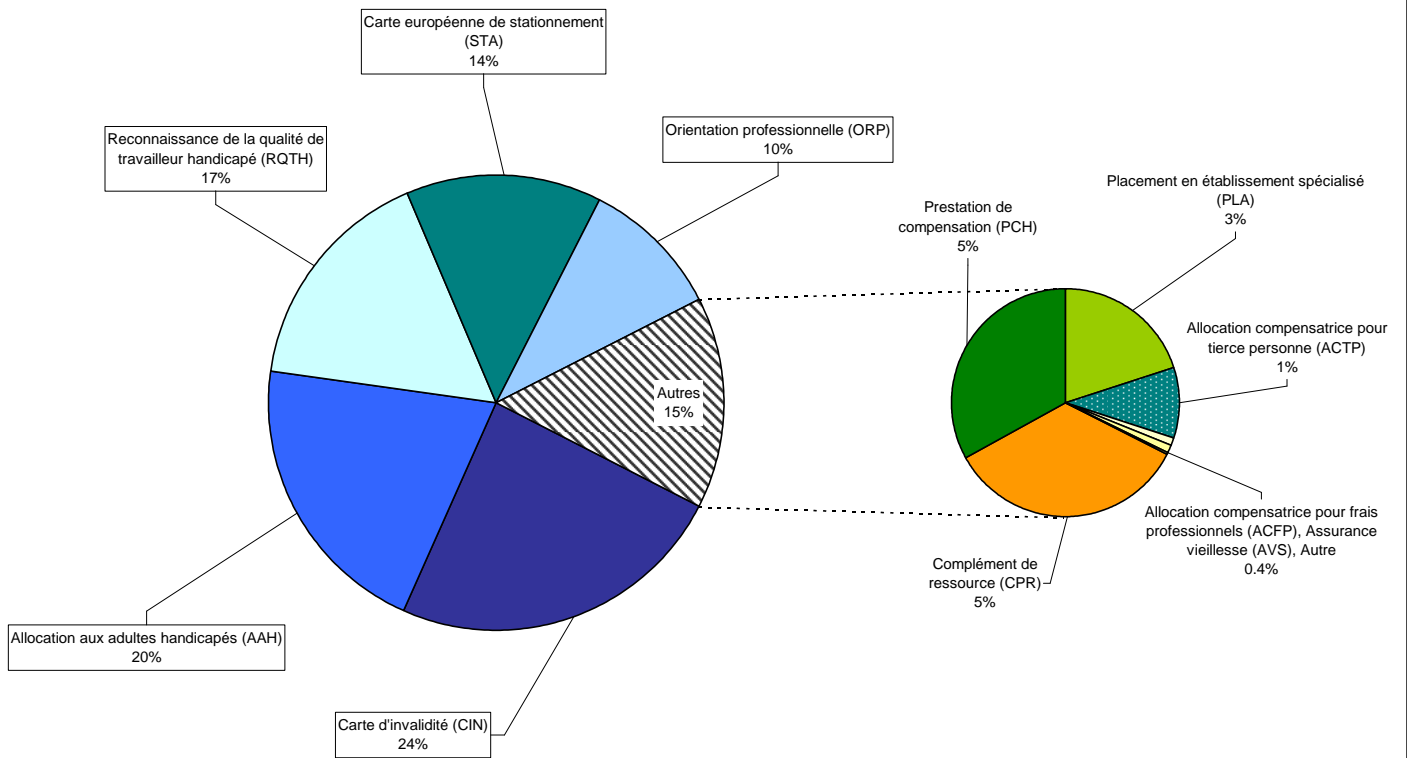
**Pour près des deux tiers des MDPH, les stocks des demandes adultes à examiner ont diminué entre 2007 et 2008**  
Echantillon : 75 MDPH



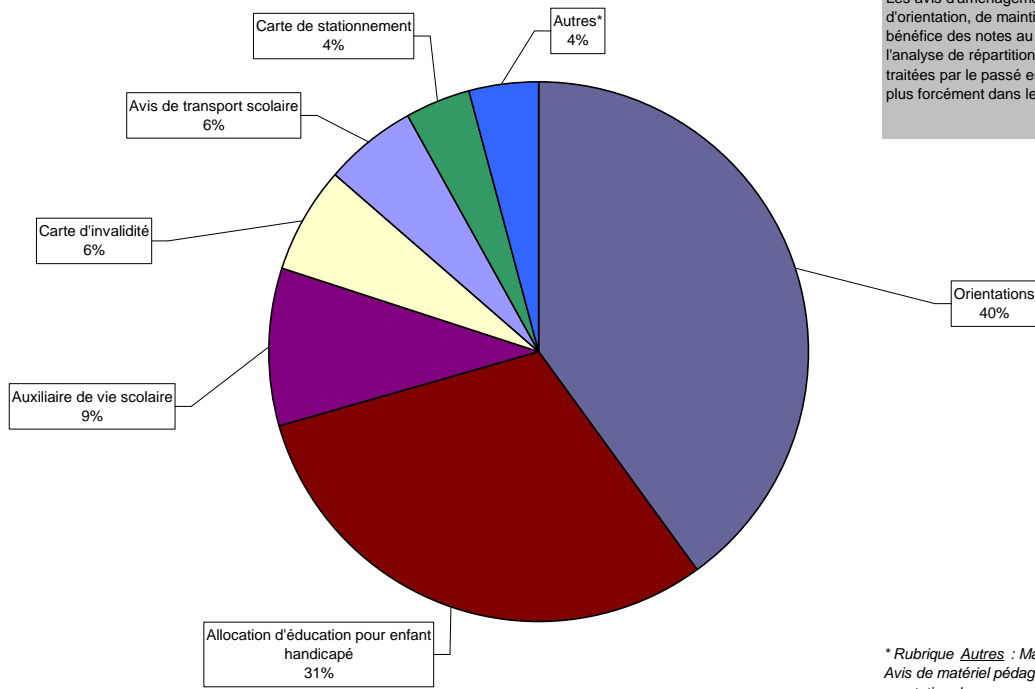
**Pour près de deux tiers des MDPH, les stocks des demandes enfants à examiner ont augmenté entre 2007 et 2008**  
Echantillon : 64 MDPH



**Répartition des demandes adultes déposées en 2007  
- Echantillon : 61 MDPH**



**Répartition des demandes enfants déposées en 2007  
- Echantillon : 51 MDPH**



Les avis d'aménagement d'examen, de scolarité, d'orientation, de maintien Creton et de maintien du bénéfice des notes au bas ont été exclus de l'analyse de répartition car il s'agit de missions traitées par le passé en CDES mais qui ne le sont plus forcément dans les MDPH.

\* Rubrique *Autres* : Maintien d'amendement Creton, Avis de matériel pédagogique, Cartes de priorité, prestation de compensation

**Répartition 2007 des éléments de la PCH accordés en volume  
- Echantillon : 59 MDPH**

